



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de VIENNOT (Éliane), « Glossaire », *Correspondance (1569-1614)*,
MARGUERITE DE VALOIS, p. 639-646

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5755-5.p.0639](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5755-5.p.0639)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

GLOSSAIRE

Les astérisques renvoient à un autre terme du glossaire.

Abolition : pardon accordé pour un crime par le souverain, qui délivre des « lettres d'abolition ». Amnistie, grâce.

Accident, actidant : malheur survenu fortuitement.

Accort : mielleux.

Acquit patent : brevet du roi scellé du grand sceau portant gratification d'une somme d'argent, servant d'acquit et de décharge à la personne qui en bénéficiait.

Actidant : voir accident.

Adreses : instructions, procédés ; ruses, artifices.

Affermes : affermage ; mode d'exploitation des terres, laissées à cultiver par les propriétaires à un fermier, qui réglait un loyer une ou deux fois l'an.

Ains : mais.

Altères : troubles, difficultés.

Animant : être animé, être humain.

Anleveure : dartre.

Anouit, a nuit [en huy] : aujourd'hui.

Anseigne : dans l'infanterie, charge de porte-drapeau (souvent, commandant de compagnie) ; le drapeau lui-même.

Apparence : sagesse, raison.

Apparent : sage, avisé.

Appert (il ~) : du verbe apparoir, apparaître.

Appenage : apanage.

Approprier : apprêter, arranger.

Arrêter : faire prendre un arrêt par la cour compétente.

Article : moment.

Assignat : montant d'une assignation*.

Assignation : pratique du trésor royal qui, pour rembourser un créancier, « assigne » (affecte) sa dette sur tel ou tel de ses revenus, dans telle ou telle caisse, à charge pour le créancier de recouvrer sa créance auprès du receveur désigné.

Assigner : affecter. Cf. assignation.

Atroi [aitre] : terrain proche d'une église, jouissant du droit d'asile et pouvant être fortifié (<atrium).

Attaint : accusé.

Attant : tant.

Aucun, aucune : quelque, un-e quelconque.

Aucunement : quelque peu, assez.

Avis : requête présentée au roi et à son conseil pour proposer un expédient financier moyennant rétribution du « donneur d'avis », qui offre de se charger lui-même de l'exécution de sa proposition.

Avouer : reconnaître pour sien.

Bagasce : femme de mauvaise vie.

Bailler (se ~) : avoir lieu.

Bascha : Pacha.

Beuter [buter] : viser à, avoir pour objectif de.

Bienheurer : protéger, favoriser, rendre heureux.

Bon : profit provenant d'une exploitation ou surplus dégagé par un impôt après sa répartition ; le terme complet est « revenant-bon ».

Brevet : acte notarié dont l'original est remis aux parties.

Cabinet : Petite pièce privée. Par extension : dans l'intimité, en petit comité.

Canseller : annuler.

Canetille : fil retordu.

Caresse : démonstration d'amitié.

Casine : maison (italianisme).

Caute : attention, résolution.

Chalan : bateau à fond plat.

Charroi : bagages transportés par chariot.

Coisinet : coussinet .

Collecteurs : habitants chargés à tour de rôle de percevoir dans les paroisses le produit de la taille, qu'ils versaient aux receveurs*. Les collecteurs étaient élus.

Colloquer : placer.

Comme (autant... ~, aussi... ~) : que.

Concierge : gardien de château.

Confier (se ~) : se fier.

Congé : autorisation.

Conmant : désir impérieux.

Commissaire : officier spécialisé (commissaire des montres, des guerres...) ou titulaire d'une commission*.

Commission : charge extraordinaire tenue sous le bon plaisir du roi (par opposition à l'office, viager), et limitativement définie par une « lettre de commission ». La lettre elle-même.

Conseiller : titre donné aux membres d'un conseil ; titre d'honneur attaché à certaines fonctions.

Cotiser : imposer, soumettre à l'impôt.

Couler (du temps) : prendre.

Coulper : être fautif, coupable.

Courage : caractère, estime de soi, gloire.

Couvertement : à couvert, de manière dissimulée.

Couverture : mensonge, mystification, prétexte.

Couvrir : cacher.

Créance : confiance, croyance, autorité.

Cuider : croire.

Curieusement : avec soin.

Curieux : soigneux.

- Dabundant : de plus.
 Deferer : être déférent, obéir.
 Degré : escalier.
 Demantellennure : démantèlement.
 Démon : génie, esprit.
 Dénier : refuser, priver.
 Département : départ.
 Despendre, despendre : dépenser.
 Despescher, despescher : envoyer rapidement ; absolument : envoyer un messager.
 Desmouvoir : faire renoncer.
 Desplaisant : mécontent.
 Desportement : conduite, comportement
 Desseigner : projeter, avoir le dessein de.
 Die : dise (ancien subjonctif de dire).
 Diligence : promptitude ; en — : rapidement.
 Disnée, disner : déjeuner.
 Doint : subjonctif de donner.
 Don, dom, domerie, donnerie : bénéfice ecclésiastique particulier d'une abbaye.
 A ~ : gratuitement.
 Donné à entendre : prétexte.
 Donnerie : voir Don.
 Douloir (se ~) : se plaindre.
- Economat : administration des revenus d'un bénéfice pendant une vacance.
 Effet, esfait : acte, action, fait.
 Elus : juges des tribunaux appelés *élections*, chargés de répartir la taille entre les paroisses. On en trouvait dans les *pays d'élections* (pour ce qui concerne Marguerite : Moulins, Riom), mais aussi dans certains pays d'Etat (Auvergne). Les élus percevaient des gages prélevés sur des recettes fiscales appartenant au roi.
 Emotion : émeute.
 Empesché (être ~ à) : occupé.
 Entretien, entretinement : entretien, continuation.
 Erre : train, allure, habitude.
 Essay : expérience.
 Estonné : ahuri.
 Estranger : éloigner, rendre progressivement indifférent.
 Evocation : transfert d'un procès dépendant d'une juridiction en une autre.
 Excepter : exempter.
 Exception : exemption.
 Expedition : solution rapide ; copie légale de jugement ou d'acte notarié.
- Facteur : exécutant.
 Faillir, fallir : manquer.
 Fauderé, faudra, fauldrons... : futur de faillir*.
 Ferme : redevance due au titre de l'exploitation d'un bien foncier.
 Filautie [philautie] : amour de soi.
 Fors, fort : excepté.

Foule : violence.

Gêne : torture.

Gens, jans, geans (du roi) : procureurs et avocats généraux (parquet).

Gouvernante : épouse d'un gouverneur.

Grande : femme de la haute aristocratie.

Groise : Grossesse.

Gruier, gruyer : officier chargé de la surveillance des eaux et forêts.

Hanter : fréquenter.

Haut : partie élevée d'un terrain, hauteur.

Hayoit : ancienne forme de l'imparfait de haïr.

Hérédité : caractère donné par privilège à certains offices, qui se transmettaient alors comme n'importe quel autre bien immeuble. Le privilège d'hérédité était accordé moyennant le paiement d'une taxe au trésor royal. Les offices « héréditaires », généralement mineurs, s'opposaient aux offices « casuels », les plus importants.

Heures : livre de prières.

Huy (en) : aujourd'hui.

Incertainement : de manière peu précise.

Incontinent : aussitôt.

Indiscret : qui manque de retenue, de jugement.

Intelligent (avec) : complice, d'accord avec.

Interest : tort, dommage

Intermettre : interrompre.

Invention : moyen, expédient.

Journée : voyage court.

Jurat : magistrat municipal dans certaines villes du sud et de l'ouest de la France.

Jussion : commandement par lequel le roi enjoignait aux cours souveraines de faire une chose qu'elles avaient refusées de faire. L'ordre se transmettait par des « lettres de jussion ».

Justice : au sing., droit de justice (seigneurial ou royal). Au plur., terres sur lesquelles s'exerce le droit de justice.

Lairai, lairé : laisserai (ancien futur de laisser).

Légitime : portion du patrimoine assurée à un héritier, le protégeant des dispositions testamentaires particulières du défunt (réserve).

Lences [lances] de bouche : rodomontades.

Leste : élégant.

Lustre (au ~ de) : par contraste avec.

Machine : intrigue.

Maïtresse : femme courtisée par un homme.

Magnifique : fastueux.

Mander : commander, demander, faire savoir.

Marc d'or : droit de serment que les officiers royaux devaient payer au roi en signe de fidélité. Créé en 1578 pour financer l'ordre du saint-Esprit, il symbolisait l'attachement personnel devant lier l'officier au roi et au royaume.

Merveille : émerveillement.

Merveilleux : extraordinaire.

Merveilleusement : extraordinairement.

Mesme : surtout.

Mesnage : gestion ; être sur le ~ : être économe. Exploitation.

Mesnager : gestionnaire.

Mépris (au ~ de) : sans avoir égard à, malgré.

Moienner : faire en sorte. Procurer.

Montrées (vues et ~, ou vues et visites) : revue (inspection) des gens de guerre mis à disposition de certains officiers (notamment les prévôts). Les commissaires des montrées vérifiaient les effectifs des compagnies et payaient la solde.

Naguère : il y a peu.

Naissan : naissance.

Nivelle : friction, désaccord.

Nourrir : élever.

Nuer : assortir.

Objet : personne.

Odisanse : audience

Or, ores : maintenant. ~ que : bien que.

Ordinaires (offices ~) : offices relevant de la « juridiction ordinaire », qui rend la justice civile et criminelle dans les baillages et sénéchaussées. Les officiers sont nommés par les apanagistes. S'opposent aux offices « extraordinaires », dont les officiers sont nommés par le roi.

Outreplus : sorte de taxe que prélevaient les collecteurs* pour se dédommager de leurs frais, proportionnelle aux sommes perçues.

Paques (faire ~) : communier.

Parans : amis, alliés.

Paravant : auparavant, antérieur, avant.

Paroïre : remarquer.

Partant : c'est pourquoi, en conséquence.

Partement : départ.

Parti : part. passé du verbe partir (diviser). Traité conclu entre le roi et des partisans* en vue du recouvrement d'un impôt. Par ext., montant du produit des taxes et des bénéfices provenant de ce traité. Par ext. également, groupe de partisans prenant en charge un recouvrement. Faire ~ : s'occuper du recouvrement.

Partie : adversaire dans un procès. Dispute ; se faire ~ : se disputer.

Parties casuelles : revenus irréguliers (« casuels ») provenant principalement de la vente des offices.

Partisans : hommes d'affaires passant un traité (parti*) avec le roi pour la collecte de certains impôts. Les partisans avançaient les sommes et se chargeaient de les recouvrer, moyennant un bénéfice.

- Peinture : portrait.
 Pensément : préoccupation.
 Pétard : boîte remplie de poudre.
 Plede : plaider.
 Plege : garant, e.
 Porter : impliquer, avoir pour conséquence ; indiquer, déclarer.
 Pourpanser : méditer, étudier.
 Pourteur hoste : aubergiste.
 Poste : service de relais de chevaux. En poste : rapidement.
 Postulation : action de représenter en justice et de faire toutes toutes les procédures pour quelqu'un dans une affaire ; c'était le droit exclusif de certains hommes de loi (procureurs).
 Postuler : représenter en justice. Cf. postulation.
 Pour : parce que, à cause de.
 Pourmener : se promener.
 Pratiques : menées, agissements, subornations.
 Pratiquer : suborner.
 Pratiqueur : suborneur.
 Précipiter : presser.
 Prejugé : précédant.
 Premier : d'abord. ~ que : avant que.
 Prevenir : devancer, aller au devant de quelque chose pour l'empêcher.
 Prins : participe passé de prendre.
 Privé : intime, familial.
 Pront (en) : procédure accélérée permettant d'obtenir la pièce exécutoire (grosse) d'un jugement, moyennant paiement (« droit de prompt »).
 Provisions : lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est accordé à quelqu'un/e.
 Publier : manifester, rendre public.
- Quantes (fois que) : autant de fois que.
 Quartier : trimestre.
 Quittance (droit de ~) : droit que percevaient les receveurs* pour délivrer quittance de qui leur était payé par les collecteurs* ou les particuliers ; il était proportionnel aux sommes en jeu.
- Rabattre (sur) : retrancher (de).
 Rabiller [rhabiller] : réparer.
 Ramantevoir : rappeler.
 Ranter : revenir (rehanter).
 Ranverser : trouver une autre solution (terme de manège : changer de pied).
 Receveurs : officiers chargés de la recette de la taille. Les *receveurs particuliers* rassemblaient les sommes amassées par les collecteurs*, et les transmettaient aux *receveurs généraux*, qui les transmettaient au Trésor de l'Épargne.
 Recherche : poursuite en vue d'obtenir la main ou les faveurs de quelqu'un/e.
 Redoubler : recopier.
 Religion : couvent.

Remonstrances : discours par lequel un parlement, ou l'un des trois états (durant les Etats généraux) faisait connaître au roi ses critiques et/ou ses propositions concernant ce qui lui était demandé.

Représenter : transmettre.

Repondre (sur) : alléguer.

Rescription : mandat, action ou obligation financière.

Resignation : désignation de son successeur par le titulaire d'un office casuel. S'il accepte la résignation, le roi doit signer des *lettres de provisions* scellées, moyennant le paiement d'une taxe (droit de résignation, sorte de droit de mutation) ; la transaction est valable si le titulaire survit quarante jours après l'obtention des lettres (clause des *quarante jours*) ; s'il meurt entre temps, l'office revient à l'Etat (au bureau des parties casuelles). La résignation à *survivance* permet d'éviter cette clause : le détenteur d'un office, moyennant l'achat de *lettres de survivance* établies par le roi, désigne son héritier tout en continuant d'occuper son office.

Resigner : abandonner une charge en faveur de quelqu'un-e. Cf. résignation.

Résolus (être ~) : être arrivé au bout d'une difficulté.

Résoudre (quelqu'un) : le payer.

Respaict : considération, motif.

Ressentiment : reconnaissance, action de ressentir.

Reste (de deniers) : recouvrement restant à faire (ou à payer) après l'expiration d'une année fiscale ou d'un bail d'impôt.

Resver : délirer.

Resverie : délire.

Roolle : liste.

Semondre : exhorter, inviter, pousser.

Servir : faire la cour.

Si : Aussi, ainsi, pourtant.

Songnereux : soigneux.

Souffrances : tolérances, exemptions, dérogations.

Souffrir : souffrance.

Souper : dîner.

Subroger : mettre à la place de.

Substitution : disposition par laquelle plusieurs héritiers sont appelés à succéder successivement. Les biens soumis à la substitution ne pouvaient être aliénés que par le dernier héritier.

Suffisance : compétence, excellence.

Sujet : occupé.

Surmonter : venir à bout de.

Surséance : délai pendant lequel une affaire, une décision, est suspendue.

Tascher à : essayer de.

Termes : échéances.

Tiers : troisième.

Toise : unité de mesure d'environ deux mètres.

Traverser : s'opposer, faire obstacle, mettre des difficultés.

Traverses : obstacles, contrariétés.

Trop : bien, très, tant.

646 MARGUERITE DE VALOIS, CORRESPONDANCE

Truchemant : intermédiaire, interprète.

Vaniense : (vraisemblablement) évanouissement.

Vérification : enregistrement d'un acte ou d'un édit par un parlement.

Vérifier : enregistrer (de la part d'un parlement).

Véritable : sincère, exact.

Visitation : examen médical.

Visites : montrées*.

Viste : rapide.

Vivement : vite.